

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1, M.2212-1 à L.2212-2, L.2212-5 à L.2212-6, L.2213-1 à L.2213-4, L.2216-1 à L.2216-3, L.2122-24, L.2122-27 à L.2122-29,
- VU le Code de la Route,
- CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre toutes mesures propres à assurer l'ordre et la sécurité sur la voie publique à l'occasion des festivités, défilé de la Saint-Nicolas le **Jeudi 09 décembre 2021.**

ARRETE :

CIRCULATION :

Article 1^{er} : La Ville de Heillecourt organise le défilé de Saint-Nicolas :

Jeudi 09 DECEMBRE 2021, de 18h15 à 20h00

Rassemblement : 17h45 Parc d'activités de Heillecourt Est, Allée des Grands Pâquis devant la déchetterie

➡ Départ : 18h15, Allée des Grands Pâquis

Rue de Besançon

Rue de Versailles

Place de la République

Rue de Morlaix

Rue de Vannes

Rue de Quimper

Rue de Lorient

Rue de Brest

Rue Gustave Lemaire

Grande Rue

Place de la Fontaine

Rue du Gué

Chemin de l'Embanie

Parc de l'Embanie

➡ Arrivée : 19h45 dans le parc de l'Embanie.

Article 2 : La circulation sera momentanément interrompue :

Au passage du défilé prévu dans l'article 1 et régulé par le service de la Police Municipale assistée d'agents de sécurité.

STATIONNEMENT :

Article 3 : Pour le bon déroulement de la manifestation, le stationnement sera interdit pour tous les véhicules le Jeudi 09 décembre 2021 de 17h00 à 21h00 :

Lieux :

- Sur la place de livraison face au n°11 Place de la Fontaine.
- Face aux numéros 6,8 et 10 de la Place de la Fontaine, sur huit emplacements donc la place PMR.
- Au droit du n°13 jusqu'au n°37 Place de la Fontaine comprenant la place PMR face au n°35 ainsi que l'arrêt minute face au n°37.

Article 4 : Place de la République, les voies de circulation seront fermées et le stationnement sera interdit pour tous les véhicules de 16h00 à 20h00.

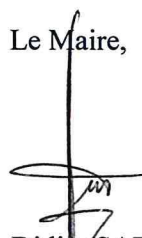
Article 6 : Le char de Saint-Nicolas stationnera sur une voie de circulation quelques minutes devant la mairie pour la remise des clés de la mairie par Monsieur le Maire. La circulation sera coupée par des agents de la police municipale aux intersections Grande Rue / Rue Gustave Lemaire et Grande Rue / Place de la Fontaine le temps du stationnement du char.

Article 5 : Les services techniques de la commune prendront toutes dispositions utiles pour assurer la signalisation et la présignalisation de la manifestation, la sécurité des piétons et des automobilistes

Article 7 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy, service Circulation,
- SDIS de Meurthe-et-Moselle,
- Monsieur le Directeur de KEOLIS,
- Services techniques municipaux,

Le Maire,



Didier.SARTELET

